

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises APAGE, Association du Parc d'Activités de la Plaine de Jouques à Gémenos pour l'année 2020**

La Métropole Aix-Marseille-Provence a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire métropolitain et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Le Parc d'Activités de la Plaine de Jouques à Gémenos dont le périmètre est de 80 hectares a été créé en 1989, simultanément à ceux d'Aubagne et de la Ciotat, à l'initiative du Ministère de l'Industrie suite à la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer. Le Parc d'activités recense désormais 275 entreprises qui emploient plus de 4000 personnes.

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos « APAGE », régie par la loi de 1865, a été constituée à la création du parc. Au total, l'association regroupe, en 2019, 151 adhérents (dont 39 cotisants volontaires), chiffre en constante hausse.

L'association œuvre à faciliter le développement de leurs adhérents sur les thèmes suivants :

- Le développement de leurs réseaux :

Les 7 associations de zones d'activité « AZA » du bassin Est sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation de deux événements communs dont une journée d'échanges entre entreprises du bassin Est métropolitain « Business Buzz ».

- L'emploi

Le second événement « Job Boost » est à destination des demandeurs d'emploi.

- La mobilité

Les 3 associations Apage, ASL Auchan et Paluds mutualisent leurs actions en terme de mobilité (PDIE : Plan de déplacement Inter-Entreprises, site de covoiturage) via une association ad hoc Mobilidées.

- La gestion collective des déchets

- La sécurité

Il a été mis en place d'une commission de travail avec l'ASL des Paluds depuis 2017 sur le PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

- La signalétique (actualisation annuelle)

- La Fibre : contrat cadre signé par l'Apage avec SFR Business

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'attribuer au titre de l'année 2020 une subvention de fonctionnement à hauteur de 10.000 euros au titre de sa compétence Développement Economique à l'association APAGE.